

115835

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes, le
- 1 DEC. 2011

AMZALLAG EMILE IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000.000 €
Siège social · 53, rue d'Antibes 06400 CANNES
SIREN B 440.073.765 RCS CANNES

201 B 27

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE
DU 12 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mille onze,

Le 12 septembre,

A 14 heures

Les associés de la société **AMZALLAG EMILE IMMOBILIER**, société à responsabilité limitée au capital de 8.000.000 €, divisé en 500.000 parts de 16 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, au 53, rue d'Antibes 06400 CANNES.

Sont présents

- Monsieur Emile AMZALLAG, propriétaire de 499.999 parts sociales,
- Madame Brigitte AMZALLAG, propriétaire de 1 part sociale.

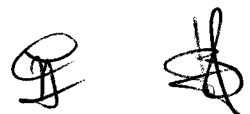
seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emile AMZALLAG, co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- **Constatation de la démission de Madame Brigitte AMZALLAG de son mandat de cogérante de la Société,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- les statuts de la Société,
- le projet de texte des statuts modifiés.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte que Madame Brigitte AMZALLAG a présenté sa démission de son mandat de cogérant de la Société.

L'Assemblée Générale remercie Madame AMZALLAG pour les services rendus à la Société et décide de ne pas renommer un nouveau cogérant.

L'Assemblée Générale décide également que Madame Brigitte AMZALLAG continuera à être remboursée sur justificatifs des frais engagés pour le compte de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

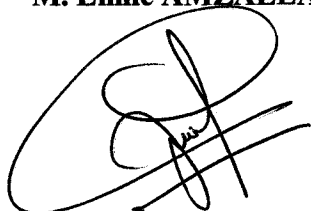
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit, consécutives à la démission de Madame Brigitte AMZALLAG

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés et le gérant.

M. Emile AMZALLAG



Mme Brigitte AMZALLAG

